



Publiez

- Vos formalités
- Vos marchés publics
- Vos enquêtes publiques
- Vos ventes aux enchères



ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

LDLlegales38@ledauphine.com

LE DAUPHINE
libéré

Le Journal d'Annonces
Légales de référence

Tarif de référence stipulé
dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022
soit 0,189 € ht le caractère.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale.
www.actulegales.fr

AVIS

Enquêtes publiques



COMMUNE DE COUBLEVIE

La commune de Coublevie informe ses administrés qu'une erreur s'est glissée dans l'avis d'ouverture de l'enquête publique relative au projet de désaffection et de déclassement de l'école du Bérard et d'une portion de voirie, en vue de la réalisation d'un pôle santé et de logements. Contrairement à ce qui a été indiqué, la rétrocession de la portion de voirie concernée ne sera pas effectuée au bénéfice des riverains, mais au profit de l'opérateur du projet. Cette correction n'affecte ni la nature du projet ni les modalités de l'enquête publique. Le dossier mis à disposition du public contient les informations exactes et reste consultable aux lieux et horaires prévus. Le commissaire enquêteur a été informé de cette rectification et en tiendra compte dans son analyse. Nous vous remercions de votre compréhension.

468680400

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

ARIANA

Aux termes d'un ASSP en date du 11/08/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ARIANA

Objet social : COMMERCE DE DETAIL PRODUIT ALIMENTAIRE

Siège social : 8 rue du Gresivaudan, 38290 LA VERPILLIERE

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS VIENNE

Président : Monsieur MOHAMMADI REZA, demeurant 8 rue du Gresivaudan, 38290 LA VERPILLIERE

Admission aux assemblées et droits de votes :

ARTICLE 10 - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

10.1 - Assemblées générales ordinaires

Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elles statuent à la majorité simple des voix exprimées.

10.2 - Assemblées générales extraordinaires

Les assemblées générales extraordinaires sont seules habilitées

à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elles statuent à la majorité des deux tiers des voix exprimées.

10.3 - Convocation

Les actionnaires sont convoqués aux assemblées générales par le Président ou tout mandataire désigné par lui, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée quinze jours au moins avant la date de l'assemblée.

Clause d'agrément : L'actionnaire qui désire céder ses actions doit notifier son intention à la société et à chacun des autres actionnaires par lettre recommandée avec accusé de réception, en indiquant le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix et les conditions de la cession ainsi que les nom, prénoms et adresse du cessionnaire proposé.

468555400

Modifications statutaires

CF CORPORATION

SARL au capital de 200.000 €

Siège : 450 RTE DE BORDENOUD

38110 DOLOMIEU

802026369 RCS de VIENNE

Par décision de l'associé unique du 02/08/2025, il a été décidé de la transformation de la SARL en SAS, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, son capital, sa durée et les dates d'ouvertures et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. M. FAUGERES JONATHAN, PIERRE, RENE 16 CHEMIN DE BELLEVUE 38110 ST DIDIER DE LA TOUR a cessé ses fonctions de Gérant du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigé par M. FAUGERES Jonathan, pierre, rene 16 chemin de bellevue 38110 ST DIDIER DE LA TOUR, en qualité de président.

Transmission des actions: Les actions sont librement cessibles dans la forme unipersonnelle, soumises à agrément de cession dans la forme pluripersonnelle

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix

Mention au RCS de VIENNE

468660300



Marchés publics

**Agir en proximité
avec les acheteurs publics et privés**

**Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation**

**Votre contact
Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35**

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com